

**BATI-AMÉNAGEMENT**

**AMÉNAGEUR-LOTISSEUR**

LES CÔTEAUX DE  
L'ACHENEAU

**Rouans** | *Entre terre et mer,  
à la croisée des chemins*

## **A la Charge de l'Acquéreur (TTC)**

---

### **A régler lors de la signature de la Promesse de Vente:**

- Indemnité d'immobilisation : 1500€ (acompte - en déduction à signature acte de vente)
- Provision émoluments et formalités : 215€ dont 125€ pour frais d'enregistrement

### **A régler lors de la signature de l'Acte de Vente :**

- Provision pour frais d'acte : environ 8 %
- Etat des lieux + Implantation de la construction par le géomètre : 480€
- Visa Architecte : 420€
- Solution Recyclage : 1176€ (cf brochure, à la charge de l'acquéreur)
- Frais de constitution de l'Association Syndicale Libre : 100€
- Frais de dépôt de pièces : 200€
- Caution : 500 € (Provision pour dégradations occasionnées sur les ouvrages du lotissement lors de vos travaux de construction)

### **Pour mémoire :**

- PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) : 2500€
- Taxe d'Aménagement (part communales 5 %, part départementale 2,5%)
- RAP (Redevance Archéologie Préventive) : 0,4%

## **RENSEIGNEMENTS & VENTE**

BATI - AMENAGEMENT  
32, Boulevard Vincent Gâche  
44200 NANTES  
02 40 37 61 00  
contact@batiamenagement.fr

Retrouvez-nous sur [www.batiamenagement.fr](http://www.batiamenagement.fr)